

# **Accueil Familial temporaire, séquentiel, de jour, de nuit, proposé aux malades Alzheimer**

L'Accueil Familial répond à de nombreux besoins en terme de prise en charge des personnes dépendantes, qu'elles soient âgées ou handicapées. La loi du 5 mars 2007, dont les décrets sont paru au JO du 7 août 2010, ouvre clairement de nouvelles possibilités, qui, bien que déjà existantes, restaient plutôt discrètes.

Ainsi, aujourd'hui est-il possible de proposer de l'accueil de jour, voire pourquoi pas de nuit, afin d'offrir aux aidants le répit nécessaire à la continuité d'une bonne prise en charge.

L'association Famidac va encore plus loin en soutenant et favorisant cet accueil.

Cette alternative, plus qu'intéressante pour les aidants naturels du fait d'une prise en charge dans des conditions quasi identiques au domicile, est aussi très appréciable pour les accueillants ayant choisi l'accueil à temps complet de ces malades. Car, et c'est primordial, les aidants ou les accueillants, qui somme toute restent très proches dans cette prise en charge, ont tous besoin de répit.

Famidac a bien compris l'enjeu, et n'encourage pas dans un premier temps, l'accueil à temps complet des personnes atteintes de troubles cognitifs, estimant à juste titre que les accueillants sont confrontés à deux problèmes de taille, le manque de formation et les difficultés de remplacements.

C'est donc dans cet objectif que cette association (qui vient de se voir octroyer par la Fondation Médéric Alzheimer un premier prix de 17 500€ pour ce faire) veut avant tout ;

\* privilégier et faire connaître l'accueil familial temporaire, séquentiel, de jour ou de nuit pour ces malades,

alternative à l'institutionnalisation apportant un répit aux aidants;

- \* favoriser l'information, la formation, le soutien des accueillants familiaux agréés ainsi que des aidants naturels;
- \* et développer les partenariats avec des spécialistes des troubles cognitifs.

Si donc, en tant qu'accueillants, vous souhaitez proposer cette forme d'accueil, sachez que, non seulement c'est possible, mais surtout vous aurez très prochainement la possibilité d'avoir un soutien ou des informations sur la maladie d'Alzheimer, grâce à la mise en place par Famidac d'un forum dédié aux troubles cognitifs, ainsi que d'une permanence téléphonique organisée par les personnes bénévoles de l'association. Il y a également une rubrique Alzheimer ( <http://www.famidac.fr/rubrique219.html> ) qui offre déjà de nombreuses informations et recommandations aux personnes intéressées, et qui sera régulièrement complétée.

Au XXIème siècle, la maladie d'Alzheimer fait plus que jamais peur, par manque d'informations et de connaissances, à nous de changer cela et donc le regard des autres sur nos malades.

Claribel GIRBELLE, Présidente

Avec l'aimable collaboration d'Irène VERNET, Vice-Présidente de Famidac.